



TRAIL DU HAUT CLUNYSOIS

Règlement

Art. 1 « [Trail du Haut Clunysois](#) » est une manifestation de courses hors stade, de type « Nature, et Trails » organisée par l'association « Trail du Haut Clunysois », et répondant à la réglementation de la FFA.

Le changement de parcours en cours d'épreuve est interdit et annule automatiquement tout classement du concurrent dans les épreuves de la manifestation (Chaque concurrent porte un n° de Dossard propre à l'épreuve sur laquelle il s'est inscrit et les directions des circuits sont signalées et confirmées par panneaux verticaux)

Art. 2 [Les épreuves sont ouvertes à tous coureurs licenciés ou non](#), dans les distances maximales par catégories d'âges fixées par la FFA.

La Camille Forest :

- ⇒ 67.90 km et 2280 m de dénivelé positif
- ⇒ A partir de la catégorie Espoirs nés en 2006 et avant

La Saint Cyr - Mère Boitier

- ⇒ 43.40 km et 1378 m de dénivelé positif
- ⇒ A partir de la catégorie Espoirs nés en 2006 et avant

La Buissonnière

- ⇒ 28.90 km et 1000 m de dénivelé positif
- ⇒ A partir de la catégorie Espoirs nés en 2006 et avant

La Gégé

- ⇒ 19.10 km et 546 m de dénivelé positif
- ⇒ A partir de la catégorie Juniors nés en 2008 et avant

Le Trail Découverte

- ⇒ 9.70 km et 200 m de dénivelé positif
- ⇒ A partir de la catégorie Cadets nés en 2010 et avant

Art. 3 [Horaires, tarifs et date des épreuves](#) : Samedi 18 octobre 2025.

La Camille Forest :

- ⇒ Départ à 06h00
- ⇒ 46 € en inscription en ligne

La Saint Cyr

- ⇒ Départ à 08h15
- ⇒ 33 € en inscription en ligne

La Buissonnière

- ⇒ Départ à 09h30
- ⇒ 24 € en inscription en ligne

La Gégé

- ⇒ Départ à 10h30
- ⇒ 15€ en inscription en ligne

Le Trail Découverte

- ⇒ Départ à 11h00
- ⇒ 9 € en inscription en ligne

Lieu de départ et d'arrivée : Stade, Le bourg - 71520 DOMPIERRE LES ORMES

Art. 4 [Dossards à retirer sur lieu de départ après paiement du droit d'inscription.](#)

Soit le vendredi 17 octobre 2025 de 16h30 à 18h30

Soit le samedi 18 octobre 2025 jusqu'à 20 minutes avant le départ des courses concernées.

[Le dossard doit être visible et lisible de l'avant en permanence pendant tout le déroulement de la course.](#)

Art. 5 Barrières horaire :

Pas de classement en dehors des délais intermédiaires et maximum ci-après :

Pour le bon déroulement de la manifestation et le respect de tous (Coureurs et bénévoles assurant votre sécurité) les concurrents de La Camille Forest et de la Maratrail en dehors des délais intermédiaires ci-dessous doivent rendre leur dossard aux Commissaires Course aux lieux indiqués et seront ramenés au PC course par l'organisation ; si ceux-ci veulent continuer ils le feront hors course et ne seront plus gérés par l'organisation, donc non classés.

Pour obtenir les points nécessaires aux inscriptions des Courses de « The North Face® Ultra-Trail du Mont-Blanc® », vous ne devez pas être en dehors des temps intermédiaires et du délai maximum d'arrivée ci-après :

La Buissonnière : arrivée dans le temps maximum de 4h00.

La Saint Cyr : arrivée dans le temps maximum de 8h00.

La Camille Forest : dans le temps maximum de 11h00.

FIN du Chronométrage à 17h00.

Art. 6 Remise des prix après l'arrivée des 3 premiers de chaque course hommes et femmes, sur le lieu de départ, Produits régionaux, lots textiles, lots divers tirés au sort.

Les gagnants doivent être présents à la remise des prix dans le cas contraire les lots restent acquis à l'association organisatrice.

Toute réclamation de classement postérieure à la remise des prix de la course concernée est considérée comme nulle et non avenue.

Art. 7 Annulation en cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve ou de proposer un parcours de repli. En cas d'annulation complète de l'évènement, les inscriptions seront remboursées déduction faite de 2,50€ (frais de gestion et bancaires)

Art. 8 Image tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit et de l'utilisation faite de son image.

L'organisation « Trail du Haut Clunysois » se réserve le droit à l'image sur toute Personne présente sur la manifestation et se trouvant dans le champ de vision de Photographe ou Caméraman mandaté.

Art. 9 Ravitaillement : (Courses en semi-autosuffisance)

Les ravitaillements proposent tous du liquide et du solide.

1 ravitaillement sur la Gégé

2 ravitaillements sur la Buissonnière

3 ravitaillements sur la Saint Cyr

4 ravitaillements sur la Camille Forest

Ravitaillement d'arrivée pour tous les parcours.

Sur les ravitaillements, l'organisation ne fournit que de l'eau plate pour le remplissage des bidons ou poches à eau.

Art. 10 Assistance médicale assurée par médecin et secouristes, ils auront toute autorité pour arrêter si nécessaire un concurrent en fonction de son état physique ou psychologique et assurer son transport au point de départ des courses (avec retrait du dossard). Chaque concurrent se doit d'informer les signaleurs, les postes de ravitaillements ou l'organisation, de tout concurrent en difficulté.

Art. 11 Respect de l'environnement : des poubelles sont à votre disposition aux postes de ravitaillement ; tout participant surpris à jeter des déchets dans la nature sera considéré hors course.

Art. 12 Signalisation et contrôles : les coureurs trouveront sur le parcours une signalisation verticale exclusive : ruban rose et drapeau rose logotypés. (+ flèches peinture éphémère rose avec marque T.H.C. sur goudron)

Des points de contrôles OBLIGATOIRES (pointage) seront organisés à des points stratégiques des courses.

Art. 13 Assurance : l'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile (hors vol) ; elle décline toute responsabilité pour tout accident physiologique immédiat ou futur. Chaque concurrent doit avoir une assurance personnelle.

Art. 14 Inscription : [elle ne sera validée qu'après réception du paiement de l'inscription et du ou des documents suivants](#) :

Pour les personnes majeures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- **D'une licence Athlé** Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées) ;
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le **Parcours de Prévention Santé (ou « PPS »)** mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée : <https://pps.athle.fr/>
Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Les licences des autres fédérations (Hors FFA) ne sont plus acceptées. La personne concernée devra présenter un PPS à jour.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Chaque participant est entièrement responsable de l'authenticité, la véracité, la conformité des documents et renseignements fournis pour son inscription à l'une des différentes courses.

[Inscriptions en ligne uniquement. Date limite](#) : jeudi 16 octobre 2025 à 12h

Art.15 Contrôle anti dopage : des contrôles anti dopages peuvent être réalisés lors de l'arrivée des concurrents.

Art. 16 Sécurité : l'épreuve se déroulant en semi autosuffisance, chaque concurrent doit impérativement emporter sa réserve d'eau (0,5 l mini contrôlé au départ) et un minimum alimentaire.

[Matériel de sécurité recommandé](#) : sifflet, tel mobile, document précisant le traitement médical en cours et les contre-indications si nécessaire.

[Pour la Camille Forest, départ en nocturne donc lampe frontale obligatoire et vêtements ou chaussures avec bandes réfléchissantes conseillé.](#)

[Aucun accompagnement des concurrents sur les circuits \(quelle qu'en soit la forme\) n'est autorisé.](#)